

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE D'AUTIGNAC**

**PRINCIPAL**

Numéro SIRET : 21340018700018

POSTE COMPTABLE DE : SCG Biterrois

**M 14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**ANNEE 2023**

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I. Informations générales (6)</b>		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II. Présentation générale du budget</b>		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III. Vote du budget</b>		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV. Annexes (7)</b>		
	<b>A - Eléments du bilan</b>	Jointes	Sans objet
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.01 - Présentation croisée par fonction - Opérations non ventilées		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		
p.	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		
p.	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM- Invest. (3)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.	C1 - Etat du personnel		
p.	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		
p.	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
p.	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
p.	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
p.	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>		
p.	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
p.	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-4 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

34018	COMMUNE D'AUTIGNAC	BUDGET 2023
-------	--------------------	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	937
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT MONTS	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		
2	Produit des impositions directes / population		
3	Recettes réelles de fonctionnement / population		
4	Dépenses d'équipement brut / population		
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépense de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

**I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

**III - Les provisions sont :**

- budgétaires (délibération n° ..... du ).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

**V - Le présent budget a été voté :**

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(2) Rayer la mention inutile

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

**FUNCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>		
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	833 009,00	833 009,00
<b>+</b>	<b>+</b>	<b>+</b>
<b>REPORTS</b>		
<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		
<b>=</b>	<b>=</b>	<b>=</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	833 009,00	833 009,00

**INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>		
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	1 022 231,50	732 435,34
<b>+</b>	<b>+</b>	<b>+</b>
<b>REPORTS</b>		
<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	246 952,69	265 596,00
<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		271 152,85
<b>=</b>	<b>=</b>	<b>=</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	1 269 184,19	1 269 184,19

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	2 102 193,19	2 102 193,19
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	258 450,00			285 250,00	285 250,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	363 100,00			339 185,00	339 185,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	5 700,00			27 000,00	27 000,00
65	Autres charges de gestion courante	67 275,00			77 000,00	77 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>694 525,00</b>			<b>728 435,00</b>	<b>728 435,00</b>
66	Charges financières	21 000,00			21 000,00	21 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
67	Charges exceptionnelles					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>715 525,00</b>			<b>749 435,00</b>	<b>749 435,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	71 608,00			77 374,00	77 374,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 070,76			6 200,00	6 200,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>72 678,76</b>			<b>83 574,00</b>	<b>83 574,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>788 203,76</b>			<b>833 009,00</b>	<b>833 009,00</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****833 009,00****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	2 588,00			5 000,00	5 000,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	14 400,00			21 532,00	21 532,00
73	Impôts et taxes	510 000,00			554 000,00	554 000,00
74	Dotations, subventions de participations	221 145,00			213 477,00	213 477,00
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00			39 000,00	39 000,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>787 133,00</b>			<b>833 009,00</b>	<b>833 009,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	600,00				
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>787 733,00</b>			<b>833 009,00</b>	<b>833 009,00</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	470,76				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>470,76</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>788 203,76</b>			<b>833 009,00</b>	<b>833 009,00</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****833 009,00****Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)</b>	<b>83 574,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021\* RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser (2022 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	451 704,83	246 952,69		991 731,50	1 238 684,19
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	451 704,83	246 952,69		991 731,50	1 238 684,19
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	42 000,00			30 500,00	30 500,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	42 000,00			30 500,00	30 500,00
45...1	<b>Total des opé.pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	493 704,83	246 952,69		1 022 231,50	1 269 184,19
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	470,76				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	470,76				
	<b>TOTAL</b>	494 175,59	246 952,69		1 022 231,50	1 269 184,19

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	1 269 184,19
---	--------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2022 (1)	Restes à réaliser (2022 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	144 397,01	265 596,00		189 838,00	455 434,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	144 397,01	265 596,00		189 838,00	455 434,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	120 000,00			154 000,00	154 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	252 096,06			305 083,34	305 083,34
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	380,00				
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	-600,00				
	<b>Total des recettes financières</b>	371 876,06			459 083,34	459 083,34
45...2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	516 273,07	265 596,00		648 921,34	914 517,34
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	71 608,00			77 314,00	77 314,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 070,76			6 200,00	6 200,00
041	Opérations patrimoniales (5)	4 800,00				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	77 478,76			83 514,00	83 514,00
	<b>TOTAL</b>	593 751,83	265 596,00		732 435,34	998 031,34

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	271 152,85
--	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	1 269 184,19
---	--------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	83 514,00
---	-----------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 1</b>

**1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	285 250,00		285 250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	339 185,00		339 185,00
014	Atténuations de produits	27 000,00		27 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	77 000,00		77 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	21 000,00		21 000,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions		6 200,00	6 200,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		77 374,00	77 374,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>749 435,00</b>	<b>83 574,00</b>	<b>833 009,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

833 009,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	30 500,00		30 500,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement	1 238 684,19		1 238 684,19
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 269 184,19</b>		<b>1 269 184,19</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 269 184,19

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;  
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;  
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;  
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;  
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 2</b>

**2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 532,00		21 532,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	554 000,00		554 000,00
74	Dotations, subventions de participations	213 477,00		213 477,00
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00		39 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>833 009,00</b>		<b>833 009,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

833 009,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	154 000,00		154 000,00
13	Subventions d'investissement	455 434,00		455 434,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		6 200,00	6 200,00
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		77 314,00	77 314,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>609 434,00</b>	<b>83 514,00</b>	<b>692 948,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

271 152,85

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

305 083,34

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 269 184,19

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	258 450,00		285 250,00
60	Achats & variation des stocks	98 500,00		109 100,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00		5 000,00
60612	Énergie-Électricité	50 000,00		60 000,00
60622	Carburants	6 000,00		6 000,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00		12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00		5 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00		5 000,00
60636	Vêtements de travail	2 500,00		2 500,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00		2 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	2 000,00		2 000,00
6067	Fournitures scolaires	4 000,00		4 600,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00		5 000,00
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	124 300,00		137 000,00
611	Contrats de prestations de services	22 000,00		25 000,00
6135	Locations mobilières	1 000,00		3 000,00
615221	Bâtiments publics	10 000,00		12 000,00
615228	Autres bâtiments	2 000,00		2 000,00
615231	Voies	15 000,00		15 000,00
615232	Réseaux	22 900,00		28 000,00
61551	Matériel roulant	5 000,00		5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00		1 000,00
6156	Maintenance	15 000,00		15 000,00
6161	Multirisques	14 400,00		15 000,00
6168	Autres	5 000,00		5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00		1 000,00
6188	Autres frais divers	10 000,00		10 000,00
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	30 150,00		33 150,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00		1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00		15 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00		1 500,00
6237	Publications	1 500,00		2 500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00		500,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00		2 500,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00		10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00		150,00
63512	Taxes foncières	5 500,00		6 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	363 100,00		339 185,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00		500,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	3 000,00		4 000,00
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	359 600,00		334 685,00
6411	Personnel titulaire	200 000,00		193 945,00
6413	Personnel non titulaire	8 400,00		30 240,00
6415	Indemnité inflation	700,00		
64162	Emplois d'avenir	50 000,00		10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 000,00		40 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	45 000,00		45 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 000,00		12 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	2 500,00		2 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00		1 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	5 700,00		27 000,00
739211	Attributions de compensation	5 700,00		27 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	67 275,00		77 000,00
6531	Indemnités	20 000,00		20 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 000,00		1 000,00
6553	Service d'incendie	21 035,00		25 000,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	15 000,00		21 000,00
657361	Caisse des écoles	240,00		
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	10 000,00		10 000,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>			
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>	694 525,00		728 435,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	21 000,00		21 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	21 000,00		21 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	715 525,00		749 435,00
023	Virement à la section d'investissement	71 608,00		77 374,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	1 070,76		6 200,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 070,76		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			6 200,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	72 678,76		83 574,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	72 678,76		83 574,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	788 203,76		833 009,00

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	833 009,00
--	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;  
(3) Hors restes à réaliser ;  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	2 588,00		5 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 588,00		5 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	14 400,00		21 532,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	400,00		532,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	14 000,00		21 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	510 000,00		554 000,00
73111	Impôts directs locaux	495 000,00		534 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	15 000,00		20 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions de participations</b>	221 145,00		213 477,00
7411	Dotation forfaitaire	102 024,00		102 097,00
74121	Dotation de solidarité rurale	36 681,00		61 188,00
74127	Dotation nationale de péréquation	56 685,00		35 560,00
74718	Autres	12 000,00		
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	13 755,00		14 632,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	39 000,00		39 000,00
752	Revenus des immeubles	39 000,00		39 000,00
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>	<b>787 133,00</b>		<b>833 009,00</b>

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	600,00		
775	Produits des cessions d'immobilisations	600,00		
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	<b>787 733,00</b>		<b>833 009,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	470,76		
7761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	470,76		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>470,76</b>		
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>788 203,76</b>		<b>833 009,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (8)

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****833 009,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 042 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	<b>Total individualisé en opérations (5)</b>	451 704,83		991 731,50
100	BATIMENTS COMMUNAUX	40 000,00		22 000,00
112	ECOLES	21 832,39		163 000,00
128	AMENAGEMENTS URBAINS	24 401,76		5 000,00
134	BIBLIOTHEQUE	1 735,69		2 000,00
146	ATELIERS-HANGAR MUNICIPAUX	1 918,55		19 000,00
155	VOIRIE RURALE	14 308,94		10 000,00
162	VOIRIE COMMUNALE	223 280,66		646 731,50
163	TERRAINS SPORT	30 796,27		90 000,00
172	SALLE POLYVALENTE	83 430,57		29 000,00
196	CIMETIERES	8 000,00		
208	EQUIPEMENT BUREAUTIQUE	2 000,00		5 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	451 704,83		991 731,50
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	42 000,00		30 500,00
1641	Emprunts en euros	42 000,00		30 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus			500,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	<b>Total des dépenses financières</b>	42 000,00		30 500,00
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	493 704,83		1 022 231,50

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)	470,76		
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	470,76		
041	Opérations patrimoniales (8)			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>470,76</b>		
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>494 175,59</b>		<b>1 022 231,50</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>246 952,69</b>
----------------------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 269 184,19</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B.3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(6) Voir annexe IV A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 040 = RF 042 ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041 ;

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	144 397,01		189 838,00
1321	Etat et établissements nationaux	27 706,00		
1322	Régions	6 240,00		
1323	Départements	110 451,01		80 000,00
1348	Autres			109 838,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>			
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>			
204	Subventions d'équipement versées			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	144 397,01		189 838,00
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds et réserves</b>	372 096,06		459 083,34
10222	F.C.T.V.A.	70 000,00		130 000,00
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	50 000,00		24 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	252 096,06		305 083,34
<b>138</b>	<b>Autres subventions d'investissement non transférables</b>			
165	Dépôts et cautionnements reçus	380,00		
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	-600,00		
	<b>Total des recettes financières</b>	371 876,06		459 083,34
<b>45..2.</b>	<b>Opé. pour compte de tiers (5)</b>			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	516 273,07		648 921,34



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2022	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	71608,00		77 314,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)	1 070,76		6 200,00
21571	Matériel roulant	1 070,76		
2804	Subventions d'équipement versées			6 200,00
28042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé			6 200,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études			6 200,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 678,76</b>		<b>83 514,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	4 800,00		
2031	Frais d'études	4 800,00		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>77 478,76</b>		<b>83 514,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>593 751,83</b>		<b>732 435,34</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>265 596,00</b>
	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>271 152,85</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 269 184,19</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
(2) cf. p. 4 - Modèles de vote, IV ;  
(3) Hors restes à réaliser ;  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;  
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 100

LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2023	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	274 888,22	10 000,00		22 000,00	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	86 778,25	10 000,00		22 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	84 678,21	10 000,00		20 000,00	
2184	Mobilier	2 100,04			2 000,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	188 109,97				
2313	Constructions	188 109,97				

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	32 000,00
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 112

LIBELLE : ECOLES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2023	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	408 207,41	5 032,93		163 000,00	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	144 527,98	5 032,93		163 000,00	
21312	Bâtiments scolaires	114 519,50	1 996,13		155 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	186,36				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 175,16	1 000,00			
2184	Mobilier	12 646,96	2 036,80		8 000,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	263 679,43				
2313	Constructions	263 679,43				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>		
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	168 032,93
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 128**  
**LIBELLE : AMENAGEMENTS URBAINS**

**POUR VOTE (Chapitre)**

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2023	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	236 980,55	5 000,00		5 000,00	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	179 459,89	5 000,00		5 000,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	87 295,70				
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	82 934,65	5 000,00		5 000,00	
2184	Mobilier	9 229,54				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	57 520,66				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	57 520,66				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
<b>13 Subventions d'investissement</b>		
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>		
<b>21 Immobilisations corporelles</b>		
<b>22 Immobilisations reçues en affectation</b>		
<b>23 Immobilisations en cours</b>		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	10 000,00
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 134

LIBELLE : BIBLIOTHEQUE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2023	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	31376,51			2 000,00	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	965,58			2 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	362,27				
2184	Mobilier	603,31			2 000,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	30 410,93				
2313	Constructions	30 410,93				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	2 000,00
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 146**  
**LIBELLE : ATELIERS-HANGAR MUNICIPAUX**  
**POUR VOTE (Chapitre)**

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2023	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	90 822,37	3 019,64		19 000,00	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	89 266,54	3 019,64		19 000,00	
21318	Autres bâtiments publics		2 000,00		9 000,00	
21571	Matériel roulant	14 114,66				
21578	Autre matériel et outillage de voirie	71 677,72	1 019,64		10 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 626,66				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	1 555,83				
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1 555,83				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>		
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	22 019,64
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 155

## LIBELLE : VOIRIE RURALE

## POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2023	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	223 566,37	5 000,00		10 000,00	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	157 621,44	5 000,00		10 000,00	
2151	Réseaux de voirie	157 621,44	5 000,00		10 000,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	65 944,93				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	65 944,93				

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>		
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	15 000,00
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 162

LIBELLE : VOIRIE COMMUNALE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2023	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	2 304 407,39	205 903,06		646 731,50	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	59 787,73	100 000,00		646 731,50	
2111	Terrains nus	16 967,43				
2151	Réseaux de voirie	25 609,37	100 000,00		646 731,50	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	17 210,93				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	2 244 619,66	105 903,06			
2313	Constructions	2 732,40				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 241 887,26	105 903,06			

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	265 596,00	80 000,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	265 596,00	80 000,00
1321	État et établissements nationaux	7 740,00	
1323	Départements	257 856,00	80 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>		
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	507 038,56
--	------------

<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	
--	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 163

## LIBELLE : TERRAINS SPORT

## POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2023	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	272 115,93	9 646,68		90 000,00	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	35 233,44	9 646,68		90 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	20 698,12				
2138	Autres constructions	14 535,32	9 646,68		90 000,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	236 882,49				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	236 882,49				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	99 646,68
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 172

## LIBELLE : SALLE POLYVALENTE

## POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2023	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	167 441,08	1 506,38		29 000,00	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	96 214,85	1 506,38		29 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	78 250,69	249,31		25 000,00	
2184	Mobilier	17 964,16	1 257,07		4 000,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	71 226,23				
2313	Constructions	56 187,91				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 038,32				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>		
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	30 506,38
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 208**  
**LIBELLE : EQUIPEMENT BUREAUTIQUE**

**POUR VOTE (Chapitre)**

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2023	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	43 465,60	1 844,00		5 000,00	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	43 465,60	1 844,00		5 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	43 465,60	1 844,00		5 000,00	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>		
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	6 844,00
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodi- cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Possi- ble remb. parti- ciel O/N	Catég. empr. (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- ri- el					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					800 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					800 000,00									
PROGRAMMES DIVERS 06 CA(N°004UTO19P <sub>Pr</sub> )	CREDIT AGRICOLE	13/06/2006		31/03/2007	700 000,00	F		4,37		euro	T	C		
3 LOGEMENTS JOURNIER(N *1400000000434496)	CREDIT MUTUEL	05/01/2017		31/03/2017	100 000,00	F		0,85		euro	T	C		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
<b>Total général</b>					800 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.  
 (2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (5) Taux initial du contrat.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015977C de 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2023										
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 1/1/2023	Durée résid. années	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				489 677,89					41 493,41	24 044,74	
1641 Emprunts en euros (Total)				489 677,89					41 493,41	24 044,74	
PROGRAMMES DIVERS 06 CA(N°004UT019PR)				443 625,85	14,01	F		4,37	28 877,16	23 608,94	
3 LOGEMENTS JOURNIER(N *1400000000434496)				46 052,04	4,00	F		0,85	12 616,25	435,80	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)											
<b>Total général</b>				<b>489 677,89</b>					<b>41 493,41</b>	<b>24 044,74</b>	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire FOC3161907X du 25 juin 2019 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'emprunt.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de service : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduite de l'emprunt au 01/01/2023.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et occupabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts échués dus au titre du contrat d'échange échu et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/01/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>								
<b>Barrière simple B</b>								
TOTAL B								
<b>Option d'échange C</b>								
TOTAL C								
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>								
TOTAL D								
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>								
TOTAL E								
<b>Autres types de structure F</b>								
TOTAL F								
<b>TOTAL GENERAL</b>								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.  
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.  
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.  
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>						
<b>Barrière simple B</b>						
TOTAL B						
<b>Option d'échange C</b>						
TOTAL C						
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>						
TOTAL D						
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>						
TOTAL E						
<b>Autres types de structure F</b>						
TOTAL F						
<b>TOTAL GENERAL</b>						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B</b>		30 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		30 000,00
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		30 000,00
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	30 000,00	246 952,69		276 952,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b</b>		III 237 514,00
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		154 000,00
10222	F.C.T.V.A.		130 000,00
10223	T.L.E.		
10226	Taxe d'aménagement		24 000,00
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		83 514,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		6 200,00
2804	Subventions d'équipement versées		6 200,00
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréciation comptes de tiers		
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement		77 314,00

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	237 514,00	265 596,00	271 152,85	305 083,34	1 079 346,19

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)</b>	276 952,69
<b>Ressources propres disponibles (IV)</b>	1 079 346,19
<b>Solde (V = IV - II) (6)</b>	802 393,50

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**  
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
Année	Profil							
<b>TOTAL GENERAL</b>					1 044 587,25	1 003 256,83		
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit</b>					<b>1 044 587,25</b>	<b>1 003 256,83</b>		
<b>1641 Emprunts en euros</b>					<b>1 044 587,25</b>	<b>1 003 256,83</b>		
2020			FDI HABITAT - BOOSTER	CAISSE DEPOTS ET	84 000,00	80 591,54	46,53	A
2021			FDI HABITAT - PLAI	CAISSE DEPOTS ET	315 866,25	301 664,39	37,78	A
2021			FDI HABITAT - PLAI FONCIER	CAISSE DEPOTS ET	39 260,25	37 887,83	47,78	A
2021			FDI HABITAT - PLUS	CAISSE DEPOTS ET	520 248,75	500 326,01	37,78	A
2021			FDI HABITAT - PLUS FONCIER	CAISSE DEPOTS ET	85 212,00	82 787,06	47,78	A

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT  
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Taux (3)	Index (4)	Taux actuar. (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital
								11 004,85	20 424,07
								11 004,85	20 424,07
								11 004,85	20 424,07
Fixe		1,570	Fixe		1,570		1,000000	1 265,29	1 172,01
Fixe		0,550	Fixe		0,550		1,000000	1 659,15	7 159,57
Fixe		0,550	Fixe		0,550		1,000000	208,38	691,88
Fixe		1,350	Fixe		1,350		1,000000	6 754,40	10 163,54
Fixe		1,350	Fixe		1,350		1,000000	1 117,63	1 237,07

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>Fonctionnement</b>					
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	AUTIGNAC EN FETE	Pers. droit privé : Associations	2 000,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	CANTILENE D'AUTIGNAC	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	CLUB COQUILLADE	Pers. droit privé : Associations	500,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE SCOLAIRE	Pers. droit privé : Associations	3 000,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	DONNEURS DE SANG	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	JEUNESSE AUTIGNAC	Pers. droit privé : Associations	500,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	DIANE	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	OMNI SPORTS	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	PARENTS D'ELEVES	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	ART'IGNAC	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	COMMANDERIE DU FAUGERES	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	PIERRES SECHES	Pers. droit privé : Associations	200,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	LA BOULE DU HAUT LIBRON	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	LA CHASSE	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	TENNIS CLUB	Pers. droit privé : Associations	500,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	PING-PONG CLUB AUTIGNAC	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	ANCIENS COMBATTANTS	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	LIRE ET FAIRE LIRE	Pers. droit privé : Associations	700,00

(1) indiquer l'article d'imputation de la subvention;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention;

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

## C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		2		2,00	2,00		2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1		1,00	1,00		1,00
REDACTEUR	B	1		1,00	1,00		1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		2	3,37	5,37	5,37		5,37
ADJOINT TECHNIQUE BIBLI ECOLE	C		0,85	0,85	0,85		0,85
ADJOINT TECHNIQUE ECOLE	C		1,36	1,36	1,36		1,36
ADJOINT TECHNIQUE espaces verts	C		1,16	1,16	1,16		1,16
AGENT MAITRISE	C	1		1,00	1,00		1,00
AGENT TECHNIQUE VOIRIE	C	1		1,00	1,00		1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		1		1,00	1,00		1,00
ATSEM	C	1		1,00	1,00		1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		5	3,37	8,37	8,37		8,37

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)				30 000,00		
AGENT ADMINISTRATIF	C	ADM		10 000,00	3-a°	CDD
AGENT TECHNIQUE/ENTRETIEN	C	TECH		10 000,00	A	PEC
AGENT TECHNIQUE/VOIRIE	C	TECH		10 000,00	3-a°	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>30 000,00</b>		

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	<b>C3.1</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A</b>	<b>C3.3</b>
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A</b>	<b>C3.4</b>

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE  
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
AMF (Association MAIRES FRANCE)	18/04/2011	SANS FISCALITE	174,47
CFMEL	18/04/2011	SANS FISCALITE PROF	497,23
CAUE HERAULT	18/04/2011	SANS FISCALITE PROF	117,00
HERAULT ENERGIES groupement achat	01/01/2019	SANS FISCALITE	225,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
HERAULT ENERGIES Ecole GEP	01/01/2019	SANS FISCALITE	621,00
HERAULT INGENIERIE	01/03/2020	SANS FISCALITE	320,10
COM COM AVANT MONTS schéma pluvial	30/03/2022	SANS FISCALITE	375,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SIVU MURVIEL LES BEZIERS	03/04/2022	SANS FISCALITE	937,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ,TPU,TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	384 432,00	%	% 14,11	%	58 095,00	%
TFPB	999 795,00	%	% 43,58	%	472 407,00	%
TFPNB	63 004,00	%	% 70,42	%	47 463,00	%
CFE		%	%	%		%
<b>TOTAL</b>	<b>1 447 231,00</b>	<b>%</b>			<b>577 965,00</b>	<b>%</b>

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE - SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTES : Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par M. MARCHI Jean-Claude,  
 AAUTIGNAC le 04/04/2023  
 M. MARCHI Jean-Claude,



Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire  
 AAUTIGNAC, le 04/04/2023

Les membres du Conseil Municipal

Mme DACOSTA Evelyne

Mme LACOTTE Sylvie

Mme JACQUET-RICARD Caroline

M. DALMAS Jérémie

*Procurateur*

M. ELIEZ Jacques

M. MEUNIER Mickaël

Mme ALBELDA-VIALLES Sabine

Mme ESPADA Isabelle

M. DUHAN Fabien

Mme MONCHAUX-FOUHETY Caroline

M. BOSCH Alain

M. ROUSSEL Emmanuel

Certifié exécutoire par M. MARCHI Jean-Claude, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/04/2023 et de la publication le 06/04/2023

AAUTIGNAC, le 04/04/2023

Arrondissement de BEZIERS

COMMUNE  
AUTIGNAC

**POUVOIR**

Je soussigné, ..... ESPADA Isabelle .....

donne pouvoir à ..... Mme DA COSTA Evelyne .....


de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de la Commune d'Autignac

convoqué pour le ..... 04/04/23 .....

de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à ..... Autignac .....

Le ..... 30/03/2023 .....



Arrondissement de BEZIERS

COMMUNE  
AUTIGNAC

**POUVOIR**

Je soussigné, Emmanuel ROUSSEL

donne pouvoir à Fabien DUFAN

de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de la Commune d'Autignac

convoqué pour le mercredi 4/Avril 2023

de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Autignac

Le 30/03/2023



Arrondissement de BEZIERS

COMMUNE  
AUTIGNAC

**POUVOIR**

Je soussigné, M. DALMAS Sérénie

donne pouvoir à Jacques FLIEZ

de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de la Commune d'Autignac

convoqué pour le 04 Avril 2023

de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à AUTIGNAC

Le 30/03/23

